



Françoise Collinet

Université Jagellonne, Cracovie
Pologne

 <https://orcid.org/0000-0001-7520-2000>

Définir l'argumentation Entre néo-rhétorique et sciences du langage

To define argumentation. Between new rhetoric and language sciences

Abstract

The book *Argumentation. Analyser textes et discours* (Doury, 2016) comes within the scope of language science. From this angle this work clearly distinguishes itself from *The Treatise on Argumentation* (*Le traité de l'argumentation*) published almost 60 years before (Perelman & Olbrechts-Tyteca, 1958). Prior to the development of pragmatics or discourse analysis, *The New Rhetoric* focuses on discourse techniques which enable an “orator” (a litigant, a smooth talker, but also a scholar or a philosopher) to influence others. The *Treatise*’s focus on discourse techniques has naturally aroused the interest of language specialists. But, at the end of the day, *The Treatise* finds its inspiration less in linguistic issues than in philosophical ones. Our purpose is to compare Doury’s book with the *Treatise* to measure the impact of this discrepancy. We will argue that beyond that evident contrast between methodologies and theoretical approaches, the *structure* of the two books appear, in some way, oddly similar. The structure of Doury’s textbook, particularly clear and explicit, will be used to emphasize another aspect than Perlman’s rehabilitation of rhetoric. This other aspect could be called the study of a logic with a human face.

Keywords

Rhetoric, argumentation, language sciences, Perelman, Doury

1. Nouvelle rhétorique et sciences du langage

L’objectif de la présente contribution est d’examiner la relative inadéquation entre la nouvelle rhétorique (désormais NR) et certaines des orientations actuellement observables dans l’étude de l’argumentation en sciences du langage (désormais SdL). La lecture du manuel *Argumentation. Analyser textes et discours*

publié par Marianne Doury en 2016 offre un support permettant de mettre en évidence certains aspects des relations entre NR et SdL.

1.1. Quelques données du problème à examiner

Depuis la parution du *Traité de l'argumentation* (1958), une suite de révolutions médiatiques a chamboulé la représentation du champ à étudier. Par leur nouveauté et leur visibilité, les débats télévisés, la publicité, les médias sociaux ne pouvaient qu'attirer l'attention des observateurs. Et la NR, puisant ses références dans les grands textes philosophiques ou littéraires, fournit *a priori* peu de moyens d'étudier de façon spécifique ces phénomènes placés sous le signe de l'efficacité, de l'(inter)action et notamment le rôle de l'émotion dans ces processus (Ch. Plantin, 2011 ; M. Meyer, 2010 : 51 ; Ch. Plantin, 2004 : 61). En un certain sens, on pourrait dire que, dans son rapport au temps¹, la NR se trouve à contre-pied de cet intérêt pour l'actualité la plus récente. Par ailleurs, au départ, Perelman était parti d'une problématique technique et en prise avec les récents progrès de la logique : serait-il possible de transposer la méthode qui a donné naissance à la logique contemporaine classique pour constituer une logique des valeurs ? Si c'est l'étude systématique des raisonnements utilisés par les mathématiciens qui a permis de formaliser la logique, peut-être qu'en plaçant « sous le microscope » des écrits argumentatifs non formels, il deviendra possible de dégager cette logique des valeurs espérée (Ch. Perelman, 2012a : 9 ; 2012b : 65).

Sur ce point précis, la NR adopte une position sensiblement différente de la pragmatique et donc des SdL. En effet, la NR ne remet pas fondamentalement en question le long héritage qui adosse la philosophie à la grammaire. Le caractère non pré-médiatisé de la rencontre avec la rhétorique (Ch. Perelman, 2012a : 10 ; L. Olbrechts-Tyteca, 1963 : 5—6) est, à mes yeux, essentiel. Ce qui est premier dans la démarche perelmanienne, ce n'est pas la réhabilitation de la rhétorique ni la remise à l'honneur de l'auditoire susceptible de coïncider avec le dévoilement d'une situation de communication². Ces deux traits sont certes fort remarquables dans l'économie du système néo-rhétorique mais ils restent, me semble-t-il, subordonnés à un autre enjeu. Le *Traité de l'argumentation* (désor-

¹ Pour se démarquer de l'idéal de ce qu'il nomme « l'honnête homme du XX^e siècle » ou, autrement dit, de la tradition rationaliste issue de Descartes, Ch. Perelman (2012a, 7 et sq.) déclare avoir redécouvert un auteur de la Renaissance italienne et puis, de là, être remonté aux grands auteurs de l'antiquité.

² C'est ainsi que je comprends le fragment intitulé « l'adaptation à l'auditoire » (M. Doury, 2016 : 121). Ce titre renvoie manifestement au § 5 du TA tout en insérant des concepts propres au SdL : l'argumentation est « une parole située, considérée par rapport à une situation d'énonciation donnée », le discours argumentatif « reste attaché à une situation qui lui donne sens » ; au contraire, le discours démonstratif « est supposé vrai en dehors de la situation dans laquelle il est énoncé ».

mais TA) rapproche son propos des « préoccupations d'un logicien », préoccupations qu'il formule en ces termes : « comprendre le mécanisme de la pensée » (TA, I : 7). En d'autres termes, l'insistance sur le rôle constitutif de l'auditoire, ne serait pas une fin en soi mais seulement un moyen de distinguer deux types de pensée : la pensée mécanisée (la pensée de la machine capable de calculer à l'intérieur d'un système idéalement clos sur lui-même) et les mécanismes qui sous-tendent l'exercice d'une pensée vivante au sein d'un groupe humain (TA, § 1 : 18 ; Ch. Perelman, 2012 : 60 ; 1974 : 242). La nouvelle rhétorique aurait aussi pu se nommer nouvelle dialectique (TA, I : 6 ; M. Meyer, 2010 : 51) car son objectif reste de mieux décrire la logique « au sens très large ce de mot » (Ch. Perelman, 2012b : 61).

R. Amossy (2002 : 153) aborde ce problème de la relation entre NR et SdL depuis la perspective d'un linguiste. Lorsque la NR se penche sur l'étude de la langue, elle reste imprégnée du vocabulaire et donc des grilles d'analyse de la grammaire traditionnelle. Perelman et Olbrechts-Tyteca s'inscrivent, malgré tout, dans une conception antérieure aux SdL et à la linguistique³. Leur paradigme n'est donc pas directement compatible avec la linguistique d'inspiration pragmatique ou l'analyse du discours. Il serait donc souhaitable, du point de vue d'Amossy, de la réinterpréter en tenant compte des avancées récentes en SdL. La démarche ici proposée consiste au contraire à activer ce décalage entre les systèmes théoriques pour montrer que la NR ne se contente pas de réitérer de poussiéreux préceptes mais qu'elle les réorganise de façon originale.

1.2. Le choix d'un ouvrage représentatif de l'étude de l'argumentation en SdL

L'ouvrage de Doury a le mérite de proposer une vue d'ensemble sur une conception de l'argumentation informée par les SdL tout en rejetant explicitement l'ordre des priorités qui, d'après nous, reste celui de la NR. Ce livre, qui tient son lecteur à l'abri des débats de trop précisément techniques, offre également un chemin stabilisé et nettement balisé, ce qui ne peut que faciliter une comparaison entre l'argumentation selon qu'on l'envisage à travers le prisme de la NR ou des SdL. Par ailleurs, la structure interne du livre de Doury rappelle, à certains égards la structure du TA. Cette distorsion pourrait être à la fois révélatrice a) des préoccupations du linguiste qui aborde l'étude de l'argumentation comme un sous-ensemble de l'étude du discours et b) celles d'un logicien qui constitue un corpus de textes argumentatifs pour faire l'inventaire des techniques discursives susceptibles de décrire le « mécanisme de la pensée » vivante.

³ Cette situation n'a d'ailleurs rien que de très normal si l'on songe que les auteurs, qui ne sont pas linguistes de formation, sont nés l'un en 1912 et l'autre en 1899.

Mon premier soin consistera à examiner la définition liminaire que les ouvrages donnent de l'argumentation en relation avec les objectifs assignés à chacun des systèmes proposés (§ 2.2). La suite du propos consistera à comparer la structure des deux ouvrages pour mieux cerner les points communs et les différences entre les deux démarches (§ 2.3). Ces deux démarches conduiront à attirer l'attention sur un terme habituellement absent des ouvrages de SdL et dont le rôle est, à notre avis, central dans l'économie de la NR, même si les auteurs ne l'évoquent pas dans la définition des enjeux de la NR. Ce terme est celui de « notion » (§ 3). Enfin, des exemples concrets empruntés à la NR ou à l'ouvrage de Doury ce qui change selon qu'on les envisage à travers l'une ou l'autre des grilles de lecteur (§ 4).

2. Outils de comparaison

2.1. Précisions méthodologiques

L'idée d'une ressemblance entre la structure du TA et l'ATD est sans doute favorisée par l'apparition d'une troisième partie consacrée une typologie des arguments. À partir de là, la mise en regard des tables des matières des deux ouvrages (voir annexe) permettra de dégager non certes une correspondance terme à terme mais, d'un point de vue structurel, trois grandes étapes de raisonnement :

1. Définition des enjeux, construction des termes clés, aboutissement à un socle théorique capable de soutenir la mise en œuvre du raisonnement. Comme nous y reviendrons, chez Doury, ce socle est, très explicitement, l'articulation d'un discours et d'un contre-discours. La recherche d'un pivot analogue dans le TA attire l'attention sur les déformations que la NR impose à la notion d'*épidictique*. En d'autres termes, par une voie de traverse, on retrouve une proposition de Nicolas (2015) qui considère que c'est l'épidictique qui donne son assise au système de la NR.
2. Construction, à partir du pivot choisi (*épidictique* dans le TA / *confrontation de discours* dans l'ATD), d'une transition qui prépare (et conditionne) une typologie des arguments.
3. Présentation de cette typologie des arguments. Doury ajoute encore une quatrième partie consacrée à l'expression linguistique de l'argumentation qui ne nous intéresse pas directement ici.

Le tableau suivant permettra de mieux visualiser les éléments sur lesquels la grille de lecture proposée conduit à insister (à gauche, le TA ; à droite l'ATD) :

Introduction	1. Vers une définition de l'argumentation
1. Les cadres de l'argumentation	
§ 1. Démonstration et argumentation	§ 1-2. Conceptions spontanées / savantes de l'arg.
§ 2-9. Auditoire : convaincre/persuader, types	§ 3. Argumentation / persuasion
§ 10. Les effets de l'argumentation	§ 4. Confrontation discours / contre discours.
§ 11-12. Epidictique ; éducation/ propagande.	§ 5. La charge de la preuve.
§ 14 Argumentation et violence	§ 6. Précision terminologique
2. Le point de départ de l'argumentation	2. L'articulation discours / contre-discours
§ 15. Prémisses de l'argumentation	<i>2.1. Argumentation et énonciation</i>
<i>2.1. L'accord</i>	§ 1. Argumentation et théories de l'énonciation
§ 16-19. Faits, vérités, présomptions et valeurs	§ 2. Arg. et lecture polyphonique de l'ironie
§ 20-25. Hiérarchies et lieux	§ 3. Argumentation et discours rapporté
<i>2.2. Choix des données et leur adaptation en vue de l'arg.</i>	<i>2.2. Le traitement du contre-discours</i>
§ 29. Sélection des données et présence	§ 1. Antilogie et doctrine des discours doubles
§ 30-31. Interprétation des données / du discours	§ 2. Mouvements : occupation et concession
§ 32-35. Qualifications et notions	§ 3. Raisonnement/argumentation par l'absurde
<i>2.3 Présentation des données et forme du discours</i>	§ 4. La stratégie de l'homme de paille
§ 38. Formes verbales et argumentation.	
§ 39. Modalités dans l'expression de la pensée.	
§ 41. Figures de rhétorique et argumentation	
3. Les techniques argumentatives	3. Les principaux ressorts de l'arg.
<i>3 .1. [L'association des notions]</i>	<i>3.1. Les types d'arguments</i>
§ 45-59. Arguments quasi-logiques	§ 1-2. Intérêt et difficultés de cette catégorisation
§ 60-77. Arguments fondés sur la structure du réel	§ 3. Arg. fondées sur la ressemblance
§ 78-88. Arguments fondant la structure du réel	§ 4. Arg. fondées sur la causalité
<i>3 .2. La dissociation des notions</i>	§ 5. Arg. fondées sur les personnes
§ 89-96.	
<i>3 .3. Interaction des arguments</i>	<i>3.2. Arg. et rhétorique les preuves oratoires</i>
§ 97-105.	§ 1. Système rhétorique : 5 parties, 3 genres, 3 preuves
Conclusion	§ 2. Adaptation à l'auditoire
	§ 3-4. Éthos ; pathos
	<i>4. Le langage de l'argumentation</i>
	<i>4.1. Marqueurs langagiers de l'arg.</i>
	§ 1. Opérateurs et connecteurs arg. [AdL]
	§ 2. Marquage langagier des types d'arguments
	§ 3. Lexique
	§ 4. Argumentations multimodales

Reprenons à présent de façon plus détaillée le raisonnement esquissé dans le tableau.

2.2. L'argumentation : des enjeux théoriques aux choix définitoires

2.2.1. L'explicitation des enjeux

Les auteurs du TA et de l'ATD (colonne de droite) devront, en principe, commencer par construire une définition de l'argumentation. Mais, cette construction est conditionnée par un enjeu théorique préalable. Pour le TA (I : 1), l'objectif est de provoquer une rupture avec une conception de la raison et du raisonnement, issue de Descartes en rattachant l'argumentation à une vieille tradition, celle de la rhétorique et de la dialectique grecques. Pour l'ATD l'enjeu est bien plutôt de proposer une conception de l'argumentation qui s'adosse aux savoirs élaborés au sein des sciences du langage. Ce positionnement conduit à repousser l'idée que l'argumentation serait « *avant tout* une activité de pensée, une structure logique qu'il s'agirait de dépouiller de ses oripeaux langagiers pour atteindre son essence véritable » (M. Doury, 2016 : 16 ; je souligne). La position de Perelman semble, sur ce point, moins radicale : il rejette l'idéal de parfaite transparence supposée conforme à l'essence véritable de la pensée⁴ mais l'idée d'un rapport privilégié entre argumentation et activité de pensée fait toujours partie des présupposés de la NR. Au total, dans le TA, il ne s'agit pas de faire abstraction du rationalisme traditionnel mais de substituer au rationalisme classique un rationalisme souple (Ch. Perelman, 2012b : 119).

2.2.2. Choix et construction d'une définition de l'argumentation

Les termes « argumentation », « rhétorique » mais aussi « conviction », « persuasion » et « art oratoire » sont de ceux qui font la joie des lexicographes : passés de générations en générations et d'idiomes en idiomes, ils sont à la fois familiers, largement partagés et irrémédiablement confus. Chaque théoricien peut (et doit) donc choisir parmi les définitions disponibles (ou constructibles) celle qui convient le mieux aux besoins du système qu'il est en train d'élaborer. Comme le terme « argumentation » se définit aussi par ses relations avec « rhétorique », « conviction » et autres semblables, les possibilités s'en trouvent démultipliées.

À nouveau, la démarche de l'ATD est plus univoque et plus facile à suivre. Doury commence par opposer conceptions spontanées et savantes de l'argumentation. Parmi ces conceptions savantes, se trouvent brièvement exposées diverses conceptions théoriques qui oscillent entre philosophie et sciences du langage. Doury se situe ensuite à l'intérieur de ce champ spécifique et propose une dé-

⁴ Voir à ce sujet Ch. Perelman (1974).

marche d'analyse qui « pos[e] le rôle structurant joué par l'articulation du discours et du contre-discours » (ATD : 17).

Cette démarche la construction d'une définition commence par présenter diverses options possibles pour ensuite formuler sa propre hypothèse de travail semble représentative de la constitution actuelle du champ des SdL. Aux définitions fondées sur une finalité externe à l'argumentation (persuasion, renforcement du sentiment d'appartenance, etc.) sont opposées des définitions fondées sur la présence de caractéristiques minimales (présence d'un discours et d'un contre-discours insérés dans un système de justification)⁵. Cette manière de se diriger « vers une définition de l'argumentation » en la dégageant de conceptions concurrentes est somme toute fort récente. Mais en 1958, la construction d'une telle définition emprunte une autre voie. En ce qui concerne cette définition, on a beaucoup répété que :

La théorie de l'argumentation [...] est l'étude des techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment (le TA tel que cité par l'ATD, 1.2 : 13).

En plaçant devant cette formule devenue rituelle, les mots « la théorie de l'argumentation [...] est », Doury prend une précaution utile. Il est ainsi fort tentant d'en déduire que « l'argumentation, ce sont les techniques discursives permettant de... ». Comme le remarque Ch. Plantin (2015 : 454) cette « définition » a l'avantage d'être articulable à la notion d'auditoire. Mais le TA présente moins cette formule comme une définition que comme l'objectif assigné à leur ouvrage. Dans ce passage, les auteurs rappellent la coexistence chez Aristote de preuves nécessaires et de preuves dialectiques. Ils en viennent ensuite à la réduction opérée par la théorie de l'évidence cartésienne tout en rappelant que Leibniz s'insurgeait déjà contre la restriction artificielle « que l'on voulait imposer, par là, à la logique » (TA, § I : 5 ; je souligne). C'est dans ce contexte qu'apparaissent ces mots :

[...] la *théorie* de l'argumentation ne peut se développer si toute preuve est conçue comme une réduction à l'évidence. En effet, l'*objet* de cette théorie est l'étude des techniques discursives permettant de... (TA, § I : 5 ; je souligne ; voir aussi § I : 10).

Dans ce fragment Perelman et Olbrechts-Tyteca décriraient l'objectif qu'ils assignent à l'ouvrage que nous tenons entre les mains, objectif concret qui vient se lover dans un rappel de l'enjeu théorique qui anime leur réflexion : la théorie de la démonstration et les limites imposées à la logique.

Mais, dès lors, où se trouve la définition perelmanienne de l'argumentation ? Il est difficile de croire que dans un ouvrage de près de 700 pages consacrées

⁵ Voir ATD (17—22 et, surtout, 21).

à l'argumentation, les auteurs aient complètement renoncé à définir ce terme. Ch. Plantin (2015 : 454) propose de compléter la « définition de base » par une remarque relative à la possibilité de susciter une action ou du moins une disposition à l'action (ce qui, du point de vue des SdL, aurait l'avantage de renforcer le lien entre NR et pragmatique).

De mon point de vue, la définition de base de l'argumentation serait moins dans l'introduction du TA que dans son § 1. Perelman et Olbrechts-Tyteca n'ont cependant pas intérêt à y insister dans la mesure où la définition qu'ils avancent est une définition négative : l'argumentation, c'est quand le raisonnement, proposé à l'assentiment des esprits, n'est pas démonstratif. C'est même une définition doubllement négative car, à l'autre extrême, on ne sait pas très bien ce qui ne relève pas de l'argumentation. On trouve ainsi des cas très concrets : un individu hésitant à acheter des chaussures ou devant un modèle de douche (Ch. Perelman, 1948 : 383—384) et qui se livrerait à une argumentation dans son for intérieur en débattant avec un autre lui-même. Pour ce qui est de la magie, le TA rejette l'action rituelle (par exemple, les épingle enfoncées dans une poupée vaudou) parce que, comme la caresse ou la gifle (TA, § I : 10), elle est non discursive⁶. Les auteurs avouent cependant leur embarras en ce qui concerne la bénédiction et la malédiction ; ils proposent finalement de considérer ces formules comme argumentatives uniquement lorsqu'elles sont insérées dans une argumentation (TA, § I : 11). Au total, la définition perelmanienne de l'argumentation peut encore être approchée par un autre type de définition secondaire : l'inventaire et, qui plus est, un inventaire de genres textuels qui reste ouvert :

Nous chercherons à la construire [la théorie de l'argumentation destinée à compléter la théorie de la démonstration] en analysant les moyens de preuve dont se servent les sciences humaines, le droit et la philosophie ; nous examinerons des argumentations présentées par des publicistes dans leurs journaux, par des politiciens dans leurs discours, par des avocats dans leurs plaidoiries, par des juges dans leurs attendus, par des philosophes dans leurs traités. Notre champ d'étude, qui est immense, est resté en friche pendant des siècles. Nous espérons que nos premiers résultats inciteront d'autres chercheurs à les compléter et à les perfectionner (TA, § I : 13).

Prenant ainsi implicitement appui sur les conceptions familières de l'argumentation, le TA commence par « poser » une définition de travail à la manière dont on installe une convention terminologique. Ainsi la démonstration est peut-être moins une sorte d'« épouvantail » (Ch. Plantin, 2015 : 201) qu'un analogue qui va ensuite permettre d'opérer une dissociation et de préciser, en cours de route, les traits de l'argumentation.

⁶ M. Doury (ATD : 170) soulève une question analogue sous l'étiquette d'« argumentations multimodales » ; s'inspirant de Tseronis, elle choisit de laisser la question en suspens tout en laissant la porte ouverte.

2.2.3. Matérialisation du choix théorique et identification d'un paragraphe pivot

Comme nous l'avons déjà dit, la continuité entre les choix théoriques (ATD, partie 1, § 4) et la partie 2 de l'ATD est évidente. Après avoir défini l'argumentation comme un mode de confrontation d'un discours et d'un contre-discours, l'objectif de Doury est de rattacher l'étude de l'argumentation à des chapitres bien connus des SdL : théorie de l'énonciation, polyphonie, négation polémique, ironie et le discours rapporté. Ces éléments théoriques ont surtout été développés dans les années 70 et 80 et ne peuvent donc qu'être très marginaux dans le TA qui poursuit ses objectifs propres. Il en va de même pour les intéressantes mises en pratique proposées par l'ATD. Je songe notamment aux dialogues rapportés hypothétiques (« moi, je lui aurais dit que » ; ATD, 2, § 1.2 : 54—55). Un autre point remarquable est la mise en vedette de la notion de charge de la preuve qui découle du caractère fondateur du conflit entre discours et contre-discours (où les intervenants ne sont généralement pas à égalité).

Pour le TA, nous avons proposé (§ 2.1.) de considérer comme fondamentale la continuité entre le sens accordé au terme *épidictique* et la section consacrée aux accords préalables. Cette continuité n'apparaît pas au premier coup d'œil et pourtant, elle devient lisible lorsqu'on en revient aux préoccupations du logicien et qu'on observe certains choix terminologiques. Au contraire de Doury (ATD : 29), les textes perelmaniens installent, de façon régulière, une distinction entre les termes *argument* et *prémisses*. Le premier désigne un schème dont le TA donnera une typologie dans la partie 3 ; le second correspond davantage à un *topos* ou un lieu commun explicite ou non.

La fréquente absence d'explication des prémisses dans les argumentations courantes et la difficulté qu'on a à les identifier est un problème inhérent au projet de la NR (TA, § 44 : 251). Or, ce problème découle, assez clairement, du présupposé d'une mise en regard de la logique formelle et de logique à visage humain. En effet, quels sont les « ingrédients » nécessaires à la constitution d'un système formel ? Outre des atomes symboles constituant des signes primitifs, Perelman⁷ énumère :

1. L'indication de l'ensemble des règles de formation permettant de construire à partir de signes primitifs des propositions considérées comme significatives dans le langage construit.
2. Le choix parmi ces propositions, celles qui seront traitées comme axiomes, c'est-à-dire des expressions valides indépendamment de toute inférence.
3. La fixation des règles d'inférence permettant de passer d'une (ou de plusieurs) propositions à une proposition qu'on en déduit immédiatement.

Le premier problème majeur pour Perelman, c'est qu'un énoncé formel, la démonstration doit être précédée par l'énoncé de l'ensemble des axiomes⁸. Ce-

⁷ Cet inventaire s'inspire très fortement de Ch. Perelman (2012b : 98 ; voir aussi 1974 : 241).

⁸ Une remarque, un peu isolée, conforte cette interprétation (Ch. Perelman, 2012b : 102).

pendant, dans les argumentations effectives, cette explicitation préalable des prémisses fait généralement défaut de sorte que l'analyse d'un texte argumentatif ordinaire ne permet généralement pas d'identifier, de manière certaine et unique, les prémisses que l'orateur considère comme d'ores et déjà admises et donc susceptibles de légitimer l'inférence soutenue (TA § 37 : 193—194).

C'est ce qui explique que toute la partie 2 du TA soit consacrée à ce problème de l'identification des prémisses. Aux antipodes de Doury (ATD : 21 ou 39), pour maintenir l'analogie entre *démonstration* et *argumentation*, Perelman doit accorder de longs développements à la manière dont se constituent certains accords qui sont un préalable nécessaire à l'argumentation. En l'absence d'accord préalable minimal, l'argumentation est impossible (TA, § 3 : 22 ; TA, § 13 : 73—75). Il ne s'agit pas là d'un accord à construire de façon volontariste, un accord qui constituerait le but de l'argumentation (*Éthique de la discussion, Nouvelle Dialectique*). Le problème de la NR, c'est de savoir comment expliquer la constitution (non automatique mais possible) d'accords préalables à l'argumentation. Une autre difficulté consiste à déterminer le statut⁹ des prémisses qu'on croit avoir identifiées (*faits et vérités, présomptions, valeurs, hiérarchies, lieux*). Mais, à nouveau, cet inventaire ne nous dit pas comment se sont constitués ces pseudo-axiomes supposés fonder une argumentation réussie. On comprend dès lors pourquoi la NR a besoin de se donner comme « pivot »¹⁰ une définition renouvelée de l'épidictique. Étant donné qu'il n'est pas possible de dégager des propositions fondamentales admises par l'ensemble des hommes, les élèves de Dupréel auront tendance à voir, dans l'existence des accords préalables, la marque de l'emprise de la société sur le discours des individus. Une situation où cette emprise est la mieux visible est l'éducation des enfants mais aussi des adultes qui, de façon institutionnalisée ou non, continuent « à apprendre tout au long de la vie ». C'est pourquoi, il est essentiel pour la NR d'insérer les discours éducatifs dans le champ de l'argumentation. On voit également pourquoi le TA remet sur le métier le vocable *épidictique*. Si ce parent pauvre des genres oratoires cesse d'être un jeu gratuit, c'est pour devenir « la partie centrale de l'art de persuader » : non seulement, il renforce les valeurs fondamentales d'une communauté donnée, mais encore il rend particulièrement visible la manière dont se constituent certains des pseudo-axiomes susceptibles de servir de prémisses à des argumentations.

2.3. Typologie des arguments : analyse du discours / plasticité des notions

Il nous reste à présent à observer les conséquences des choix antérieurs sur la structuration de la typologie des arguments proposée.

⁹ Le TA (§ 15 : 88) parle d'un classement en types d'objets d'accord.

¹⁰ J'emprunte ce terme à L. Nicolas (2015).

2.3.1. Typologie néo-rhétorique des arguments

L'inventaire perelmanien des éléments nécessaires à la constitution d'un système démonstratif formel (§ 2.2.) contenait, on s'en souvient, un troisième item : fixer des règles d'inférence permettant de passer d'une (ou de plusieurs) proposition(s) à une proposition qu'en en déduit immédiatement. La formalisation permet, une fois encore, d'éliminer la complexité du langage naturel tout en offrant une première approximation du fonctionnement argumentatif. La logique formelle tend à réduire tout raisonnement déductif à un schéma préétabli (Ch. Perelman, 2012a : 73). Mais rien de tel dans le cas de l'argumentation, les techniques utilisées sont bien plus nombreuses et diversifiées. C'est pourquoi, après avoir élucidé la constitution des pseudo-axiomes, toute la partie 3 du TA s'efforcera d'établir un inventaire raisonné de ces arguments-types (en partant, d'ailleurs, de ceux qui tablent sur une ressemblance avec la logique) non encore mécanisés ou rejetés par la formalisation.

2.3.2. Analyse du discours (ATD)

La typologie des arguments de l'ATD, du fait de ses choix théoriques antérieurs, présente une physionomie toute différente. On s'en rappelle, Doury, sous le nom de « point terminologique » (ATD, 1 § 4 : 29—35) avait ajouté 3 pivots secondaires :

1. L'argument est défini comme le correspondant à une séquence argumentative rappelant la cellule argumentative de S.E. Toulmin (1993 : 118). Ensuite, il est précisé que différents types d'arguments existent et qu'ils sont susceptibles de faire l'objet d'une classification.
2. Les figures du discours sont présentées comme à la fois distinctes et complémentaires des arguments ; l'accent est mis sur l'importance de la matière langagière dans le processus de persuasion.
3. Les mouvements argumentatifs qui correspondent à des séquences argumentatives complexes (concession, occupation, objection, réfutation).

Ces pivots sont nécessaires, pour forcer la cohésion du système. Paradoxalement, dans la suite du propos, c'est le pivot annoncé en dernier lieu (les mouvements argumentatifs) qui se représentera le premier¹¹ et précédera ainsi la typologie des arguments proprement dite (§ 3.1). Cette organisation correspond à la nécessité de construire une typologie des arguments compatible avec le choix théorique de départ. L'articulation discours / contre-discours oriente d'abord l'attention sur des phénomènes complexes où l'argumentation porte la marque de l'argumentation concurrente ; il est donc compréhensible que l'étude de ces « mouve-

¹¹ Il se représente d'ailleurs non dans la troisième partie mais encore dans la deuxième.

ments » ou « stratégies » (ATD, § 2.2.2 : 67—81) précède l'examen des arguments isolés. Pour ce qui est de la typologie proprement dite (ATD, § 3.1 : 85—116), on peut supposer que si la typologie du TA est la mieux partagée dans le monde francophone (ATD, § 1.6 : 30), l'ATD a, entre autres, recouru à la classification perelmanienne des arguments. Il est alors intéressant d'observer les transformations opérées entre les deux systèmes. C'est d'autant plus intéressant que Doury, en choisissant d'articuler discours / contre-discours a fait un choix inverse de celui du TA qui fonde sa typologie sur des arguments isolés (TA, § 44 : 251 et 254).

La première classe des *argumentations fondées sur la ressemblance* accueille dans l'ATD les arguments par comparaison (qualitative ou quantitative) et par l'analogie proportionnelle. S'il s'agit de l'*argument par comparaison*, le TA, en mettant l'accent sur l'idée de mesure (théorique) sous-jacente, choisit de rapprocher son argument par comparaison des arguments quasi-logiques plutôt que de l'analogie (TA § 57 : 326)¹². Chez Doury, c'est vraisemblablement la seconde catégorie celle de l'*analogie proportionnelle* qui est la plus importante : elle a été définie très tôt comme une technique de réfutation (ATD, § 1.6 : 33—34) et pourra être associée à un marqueur langagier du type *c'est comme si* (ATD, § 4.2 : 157). La seconde catégorie des *argumentations fondées sur une relation de causalité* (ATD, 100—108) semble indispensable où la relation cause—effet semble, à tort ou à raison, prototypique de l'argumentation. Mais Doury maintient à distance la simple affirmation d'une cause qui ne l'intéresse pas prioritairement pour mettre l'accent sur des techniques d'introduction d'un contre-discours (*argument pragmatique* et *argument de direction* tous deux utilisables comme technique de réfutation et souvent accompagnés d'un vocabulaire polarisé). Enfin, la troisième catégorie *argumentations fondées sur les personnes* (ATD : 108—116) est fondée sur un diptyque : *argument d'autorité / réfutation ad hominem*. Dans les deux cas, il s'agit de faire dépendre une thèse de l'identité de celui qui la défend soit pour la renforcer soit pour la rejeter. Le TA active, pour décrire le phénomène qui intéresse Doury, un autre diptyque : *argument d'autorité / argument ad personam*. Ce choix permet de remodeler le terme *argument ad hominem* pour repousser l'opposition traditionnelle *ad hominem / ad rem*. L'enjeu est d'affirmer que, pour la NR, toute argumentation est *ad hominem*. L'appellation *ad rem* est ensuite remplacée par l'étiquette *ad humanitatem* pour pouvoir correspondre à l'auditoire universel. L'essentiel est alors de conclure que cet argument *ad humanitatem* n'est qu'un cas particulier de l'argument *ad hominem*.

¹² Le premier exemple, emprunté à Cicéron, indique que ce choix pourrait être motivé par la fréquente comparaison, dans certains contextes juridiques, des infractions commises aux peines impensables. Le TA aborde certains aspects de la question qui intéresse Doury dans les lieux susceptibles de faire l'objet d'un accord préalable (quantité et qualité) mais sans utiliser le terme *comparaison*. Dans la section des arguments fondant la structure du réel, le terme *comparaison* est utilisé pour montrer comment partant de cas particuliers un orateur peut s'efforcer de créer une règle. L'analogie quant à elle semble rapprochée de la seule métaphore.

2.3.3. Au cœur de la nouvelle rhétorique : la centralité de la notion de notion

On le voit, la construction typologique de Doury porte la marque de ses préoccupations d'ordre linguistique. Dans le cas du TA, l'analogie entre argumentation et démonstration consistait à s'interroger sur l'origine des pseudo-axiomes que sont les prémisses de l'argumentation et sur la diversité des techniques argumentatives utilisables en langue naturelle (§ 2.2.3 et 2.3.1). Cette approche peut sembler négative en ce sens que l'argumentation se définit par rapport à la démonstration. Il est cependant un élément qui sert de fil conducteur pour toute la troisième partie. La table des matières du TA donne l'impression qu'il y a trois (ou quatre) types d'arguments : les arguments quasi-logiques, les arguments fondés sur la structure du réel, les arguments qui fondent la structure du réel (ATD, 1 § 6 : 30). Curieusement, la quatrième catégorie, parfois considérée comme la plus originale, est omise. Quoi qu'il en soit, ce qui m'intéresse ici, c'est que, en contraste avec la table des matières, le texte du TA parle de deux catégories principales : la liaison des notions (subdivisée en trois sous-groupes) et la dissociation des notions. Même si l'orateur met généralement l'accent sur l'une plutôt que sur l'autre, Perelman et Olbrechts-Tyteca ajoutent que ces « deux techniques sont nécessairement complémentaires et toujours à l'œuvre en même temps » (§ 44 : 256). L'explication perelmanienne est toute géométrique : lorsque plusieurs éléments divers se retrouvent unis par association, la nouvelle forme ainsi constituée continue à se dissocier d'un fond neutre.

La notion de notion apparaît, en fait, dès la deuxième partie (§ 32—35) et elle apparaît comme un moyen de faire entrer un objet quelconque dans une classe. Cette catégorisation dépend, entre autres de nos représentations antérieures. Pour reprendre un exemple de l'ATD (ATD : 30), supposons un individu *x* qui a produit l'action *y*. *x* sera qualifié de terroriste par certains ; d'autres au contraire qualifieront *x* de résistant. Une fois la qualification admise, on pourra dire *le résistant x, parce qu'il a courageusement accompli y, est mort en héros*. Le groupe adverse répliquera : *le terroriste x, parce qu'il avait commis l'action y, a été neutralisé*. Pour modifier les représentations de l'un de ces deux groupes, il faudrait, à supposer que ce soit possible, réorganiser les catégorisations *x est résistant / terroriste ; y est l'acte d'un résistant / l'acte d'un terroriste*. L'important est donc que, contrairement aux concepts de la *Logique de Port-Royal*, la notion est plastique et malléable (TA, § 35 : 190). L'un des enjeux de l'argumentation est aussi de modifier les représentations de l'auditoire car :

L'ensemble que nous voudrions étudier pourrait sans doute faire l'objet d'une recherche psychologique, vu que le résultat auquel tendent ces argumentations est un état de conscience particulier, une certaine intensité d'adhésion. Mais notre préoccupation est de saisir l'aspect logique, au sens très large du mot, des moyens mis en œuvre, à titre de preuve, pour obtenir cet état de conscience. Par là notre but se

différencie de celui qu'une psychologie qui s'attacherait aux mêmes phénomènes se proposerait d'atteindre (Ch. Perelman, 2012b : 61).

Sous cet angle, l'orateur disposerait donc, au total, de trois grands types de moyens de modifier les représentations de son auditoire : le modelage des notions par le choix des qualifications, l'association des notions et la dissociation des notions.

3. Conclusion : l'argumentation des sciences du langage à la logique

Dans les sociétés qui se considèrent comme héritières du monde gréco-romain, les termes de *rhétorique* et d'*argumentation* sont devenus polysémiques. Mais, paradoxalement, ces termes en deviennent plus disponibles en ce sens que chaque commentateur se trouve face à une série d'options lui permettant de choisir ou de construire une définition en fonction des problèmes auxquels il s'efforce d'apporter une solution. Les notions de *rhétorique* et d'*argumentation* seront remodelées « pour les besoins de la cause »¹³, grâce à des techniques de clarification, d'association ou de dissociation des notions. Par exemple, Doury opte pour une définition très classique de la rhétorique, ce qui lui permet, entre autres, d'établir un lien entre des pratiques et une situation sociale particulières et ensuite d'assimiler ces éléments à une situation de communication. Au contraire, Perelman prend ses distances avec l'image de la rhétorique du forum qui lui semble réductrice et c'est, me semble-t-il, sur cette ligne de fracture qu'il installe sa dissociation argumentative *ancienne rhétorique / nouvelle rhétorique*.

L'ATD, par son caractère didactique, explicite de manière très précise les renvois à opérer entre les différentes sections du manuel. C'est pourquoi l'ouvrage a pu être utilisé comme un guide pour préciser les liens à opérer entre les différentes parties du TA où la ligne n'est pas toujours aussi claire. En partant du principe que les préoccupations théoriques du TA ne peuvent qu'imparfaitement coïncider avec des enjeux des SdL, le contraste entre l'ATD et du TA est plutôt apparu comme un facteur facilitant l'identification d'un fil conducteur.

Ma grille de lecture prend pour point de départ une définition qui n'est pas celle qui place au premier rang le rôle constitutif de l'auditoire. L'importance de l'auditoire a ainsi été subordonnée à des préoccupations logiciennes et, plus précisément à la construction de l'opposition *démonstration / argumentation* (§ 2.1.1). C'est d'ailleurs ce qu'explique L. Oubrechts-Tyteca (1963 : 5) : confronté

¹³ Cette formule est empruntée à Ch. Plantin (2004 : 65).

à l'impossibilité d'analyser en termes logiques, l'argumentation d'un parlementaire anglais, Perelman est parti du constat qu'une série de facteurs étrangers aux rigueurs d'un langage artificiel devaient pourtant être pris rationnellement par les auditeurs du discours. Autrement dit, l'insistance sur la présence de l'auditoire serait surtout un *moyen* de préciser en quoi l'argumentation se distingue de la démonstration. La distinction *auditoire universel / auditoire particulier* permet ensuite d'expliquer pourquoi certaines argumentations se prétendent valides aux yeux de tout homme comme si elles étaient démonstratives (*conviction*) alors que d'autres se reconnaissent comme valides seulement aux yeux d'un groupe particulier (*persuasion*). La démonstration n'est pas, dans le TA, un simple repoussoir de l'argumentation ; c'est aussi un analogue qui, par son excès de rigueur, permet de préciser le fonctionnement, plus foisonnant et insaisissable, de l'argumentation. La structure du TA découlerait de ce présupposé théorique fondamental. Outre la présence de l'auditoire, ce qui différencie l'argumentation de la démonstration, c'est le caractère souvent implicite et non exhaustif des prémisses au raisonnement, cette difficulté expliquerait l'importance de la redéfinition du discours épидictique. L'épidictique devenu, « pivot de l'édifice rhétorique » (L. Nicolas, 2015), offre alors un socle aux inventaires qui distinguent :

- a) les différentes manières de constituer des accords préalables,
- b) des accords susceptibles de servir de prémisses à l'argumentation (§ 2.2.3),
- c) les diverses techniques utilisables dans une argumentation (§ 2.3).

Un second fil conducteur serait la *notion* qui, après avoir été sélectionnée par l'orateur, peut être remodelée soit par le choix des qualifications, soit par l'association avec d'autres notions, soit encore par dissociation par rapport à d'autres notions avec lesquelles elle semblait, au départ, assimilée.

Références citées

- Amossy R., 2002 : « Nouvelle Rhétorique et linguistique du discours ». In : R. Amossy, R. Koren, éds. : *Après Perelman. Quelles politiques pour les nouvelles rhétoriques ?* Paris : L'Harmattan, 153—172.
- Amossy R., 2005 : “The argumentative dimension of discourse”. In: F.H. van Eemeren, P. Houtlosser, eds.: *Practices of Argumentation*. Amsterdam: JBPC, 87—98.
- Doury M., 2016 : *Argumentation. Analyser textes et discours*. Paris : Colin.
- Meyer M., 2010 : *Principia Rhetorica. Une théorie de l'argumentation*. Paris : PUF.
- Nicolas L., 2015 : « L'épidictique, assise et pivot de l'édifice rhétorique ». *Rivista Italiana di Filosofia del Linguaggio*, [s.n.], 33—47.
- Olbrechts-Tyteca L., 1963 : « Rencontre avec la rhétorique ». *Logique et analyse*, 6, 3—18.

- Olbrechts-Tyteca L., 1974 : *Le comique du discours*. Bruxelles : Éd. de l'Université.
- Perelman Ch., 1948 : « Le problème du bon choix ». *Revue de l'institut de sociologie*, 3, 383—398.
- Perelman Ch., 1974 : « Perspectives rhétoriques sur les problèmes sémantiques ». *Logique et analyse*, 67—68, 241—252.
- Perelman Ch., 2012a : *L'empire rhétorique : rhétorique et argumentation*. Paris : Vrin.
- Perelman Ch., 2012b : *Rhétoriques* [articles publiés entre 1945 et 1969]. Bruxelles : Éd. de l'Université.
- Perelman Ch., Olbrechts-Tyteca L., 2008 : *Traité de l'argumentation. La Nouvelle Rhétorique*. Bruxelles : éd. de l'Université.
- Plantin Ch., 1990 : *Essais sur l'argumentation*. Paris : Kimé.
- Plantin Ch., 2004 : « Sans démontrer ni (s')émouvoir ». In : M. Meyer, éd. : *Perelman ; le renouveau de la rhétorique*. Paris : PUF, 65—80.
- Plantin Ch., 2011 : *Les bonnes raisons des émotions*. Berne : Peter Lang.
- Plantin Ch., 2015 : *Dictionnaire de l'argumentation. Une introduction notionnelle aux études d'argumentation*. Lyon : ENS éditions.
- Toulmin S.E., 1993 : *Les usages de l'argumentation*. Trad. Ph. de Brabanter. Paris : PUF.